Tableau 1

Taxe d’accise nette établie en dollars sur les produits pétroliers pour l'exercice 2020-2021

Produit pétrolier	2020-2021 ($)
Combustible diesel	1 186 694 000
Essence au plomb	-
Essence sans plomb	3 807 156 000
Essence d'aviation au plomb	-
Essence d'aviation sans plomb	-
Combustible d'aviation	-
Total	**5 055 479 000**

Remarques :

1. Tous les nombres sont arrondis au millier près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l’arrondissement.

2. Les données sont en date du 20 décembre 2022 et peuvent être modifiées.

3. Tous les montants correspondent à la taxe d’accise établie, nette de tout remboursement approuvé (taxe établie - remboursements approuvés).

4. Les montants établis déclarés ici sont ceux perçus par l’Agence du revenu du Canada seulement et excluent les montants perçus par l’Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Par conséquent, les montants déclarés ici ne seront pas harmonisés avec les autres publications du gouvernement du Canada qui contiennent les montants perçus par l’Agence et l’ASFC (p. ex., les comptes publics).

5. Les montants établis déclarés ici utilisent une source de données différente de celle utilisée pour les comptes publics et les états financiers vérifiés de l'Agence du revenu du Canada - Activités administrées par l'Agence. Par conséquent, les montants établis déclarés ici peuvent ne pas correspondre à ces publications.

6. Un tiret [-] indique que l’information a été supprimée pour des raisons de confidentialité.

7. Les données de ce tableau ont été mises à jour afin de bien refléter l’exercice 2020-2021. Cette mise à jour n’affecte pas la version anglaise.